

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 février 2021

SANTÉ AU TRAVAIL - (N° 3718)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS382

présenté par

Mme Parmentier-Lecocq, rapporteure et Mme Grandjean, rapporteure

ARTICLE 5

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« dont »

les mots :

« ainsi que ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel